



Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 938 787 416 euros.
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris. 542 110 291 R.C.S. Paris.

www.allianz.fr



Mondial Assistance France
Société par Actions Simplifiée au capital de 7 584 076,86 euros - 490 381 753 R.C.S. Paris
Siège social : 54, rue de Londres - 75008 Paris
Société de courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669



Protexia France
Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 1 895 248 euros
Siège social : 9, boulevard des Italiens - 75002 Paris - 382 276 624 R.C.S. Paris

Document à caractère publicitaire



L'assurance auto Allianz

Parce qu'il n'y a pas qu'un seul modèle de conducteur et que vos pratiques automobiles ne sont pas celles de votre voisin ni celles d'hier, nos garanties et nos packs ont été conçus pour s'adapter à vos besoins. Ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain.





Avec un réseau de 2 650 points de vente en France, Allianz est spécialiste de l'assurance auto

Pour Allianz, la meilleure façon d'accompagner ses clients est d'être exigeant avec la qualité des services proposés. Jour après jour, Allianz s'appuie sur l'expertise de ses 2 650 points de vente et de ses 12 000 collaborateurs pour offrir à ses clients des solutions innovantes et personnalisables, en accord avec leurs besoins.

Allianz en quelques chiffres

Leader européen en assurance et services financiers
5^e assureur français⁽¹⁾
12 000 collaborateurs
7 000 Agents Généraux et Conseillers
Plus de 1 400 Courtiers
Plus de 5 millions de clients...

(1) Source : à partir de données FFSA, Chiffres 2008.

Vous n'êtes pas un conducteur comme les autres, vos garanties ne doivent pas ressembler à celles de tout le monde

Selon que vos besoins soient professionnels ou familiaux, que vous soyez citadin utilisant sa voiture principalement les week-ends ou propriétaire d'un véhicule propre, vous construisez l'assurance qui vous ressemble.

Vous pouvez, ainsi, choisir vos niveaux de couverture pour votre voiture, son conducteur et l'assistance. Vous bénéficiez d'une offre vraiment modulaire et personnalisée, qui s'adapte à vos besoins.

Avec L'assurance auto Allianz, vous savez où vous allez !

Pour Allianz, la qualité passe avant tout par la transparence. Comprendre son contrat, en connaître l'étendue et les limites est essentiel. C'est pourquoi, Allianz distingue explicitement dans la présentation de ses offres les garanties incluses de celles qui ne le sont pas. Il n'y a jamais de mauvaises surprises, et vous savez toujours ce à quoi vous avez droit selon les garanties que vous avez choisies.

4 étapes pour assurer votre voiture en toute sérénité :

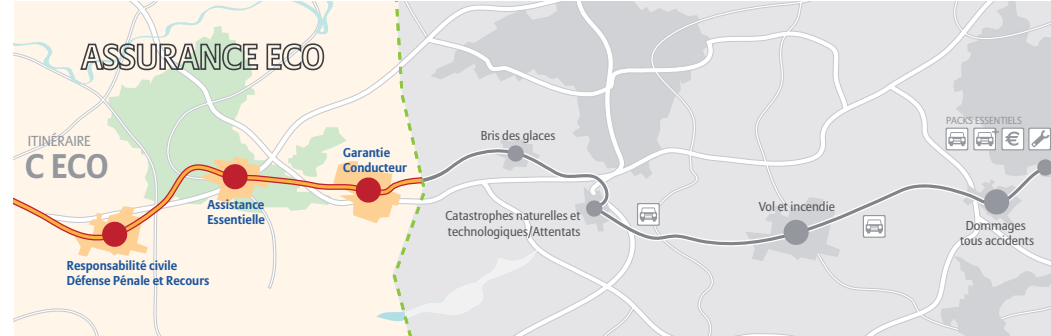
1. **Vous déterminez votre itinéraire parmi nos 5 formules.**
 - C Eco : Assurance Eco
 - C1 et C1+ : Assurances au Tiers
 - C2 : Assurance Intermédiaire
 - C3 : Assurance Tous Risques
2. **Vous ajustez vos garanties avec nos options et nos Packs Essentiels⁽²⁾.**
3. **Vous choisissez les solutions qui répondent à vos besoins spécifiques.**
4. **Vous bénéficiez de tarifs réduits selon votre profil conducteur.**

Et pour vous guider tout au long de votre route, un interlocuteur unique vous accompagne.

Bonne route !

(2) Options et packs à choisir parmi la prise en charge des frais de réparation en cas de panne garantie, l'assistance en bas de chez vous, le remboursement à neuf de votre voiture...

Sûr d'être assuré, même avec un petit budget grâce à la formule C Eco !



Vous bénéficiez par exemple de ces protections :

Vous percuetez une voiture et blessez ses occupants

- Vous êtes couvert ! La garantie « **Responsabilité Civile** » prend en charge les dommages que vous causez à autrui.
- Les dégâts de la voiture percutée et les blessures de ses occupants sont remboursés !
- Cette garantie s'applique également si vous renversez un piéton...

Vous tombez en panne

- Grâce à l'« **Assistance Essentielle** », nous organisons pour vous et prenons en charge les frais de dépannage sur place ou du remorquage de votre voiture en cas d'accident, incendie, vol ou tentative de vol.
- Nous mettons aussi à votre disposition et prenons en charge un taxi ou un billet de train pour rentrer chez vous⁽¹⁾.

Le « + » Allianz : nous ne vous laissons pas tomber !

En cas de panne, nous organisons, si vous le souhaitez, le dépannage sur place ou le remorquage de votre voiture⁽²⁾.

Et avec l'option⁽³⁾ :

- Vous êtes en conflit avec votre garagiste ?

Si vous avez des problèmes dans le cadre de l'achat, de la vente ou de la réparation de votre voiture, vous êtes assisté dans vos démarches grâce à l'option « **Protection Juridique Automobile** ».

Vous êtes blessé dans un accident, au volant de votre voiture

Vous êtes indemnisé pour les dommages corporels que vous avez subis grâce à la « **Garantie Conducteur** », que vous soyez responsable de l'accident ou non, et vous pouvez choisir d'être couvert jusqu'à 1 million d'euros.

La formule Classique Eco ne couvre pas par exemple :

- La prise en charge, en cas de panne, des frais de dépannage-remorquage.
- La réparation et le remplacement d'une vitre abîmée (par un gravillon, une branche...).
- Le remboursement de la voiture volée ou incendiée, quel que soit son âge.
- Les chocs et les dommages subis par la voiture : suite à un accident responsable, une portière rayée sur un parking, une voiture retrouvée cabossée, ...
- La prise en charge, en cas de panne garantie, des frais de réparation (les pièces et la main d'œuvre).

Pour plus de protection, découvrez les garanties des formules C1 et C1+.

(1) Prestation soumise à conditions.

(2) En cas de panne, les frais de dépannage-remorquage restent à votre charge.

(3) Option soumise à conditions.

Assuré au « Tiers » et rassuré avec les formules C1 et C1+.



Vous bénéficiez par exemple de ces protections :

Vous percez une voiture et blessez ses occupants

- Vous êtes couvert ! La garantie « **Responsabilité Civile** » prend en charge les dommages que vous causez à autrui.
- Les dégâts de la voiture percutée et les blessures de ses occupants sont remboursés !
- Cette garantie s'applique également si vous renversez un piéton...

Vous tombez en panne à plus de 25 km

Votre voiture est dépannée si elle est immobilisée par exemple pour une crevaison ou une erreur de carburant à plus de 25 km de chez vous⁽¹⁾, grâce à la garantie « **Assistance** ».

Le « + » Allianz : nous ne vous laissons pas tomber !

En cas de panne à moins de 25 km de chez vous, nous organisons, si vous le souhaitez, le dépannage sur place ou le remorquage de votre voiture⁽²⁾.

Vous êtes blessé dans un accident, au volant de votre voiture

Vous êtes indemnisé pour les dommages corporels que vous avez subis grâce à la « **Garantie Conducteur** », que vous soyez responsable de l'accident ou non, et vous pouvez choisir d'être couvert jusqu'à 1 million d'euros.

Avec la formule C1+, vous bénéficiez des garanties de la formule C1 mais en plus vous êtes protégé si...

Une de vos vitres est abîmée (par un gravillon, une branche...)

La garantie « **Bris des glaces** » s'applique et votre vitre est réparée ou remplacée ! Cette garantie couvre aussi le pare-brise, le toit ouvrant...

Et avec les options⁽³⁾ :

• Vous êtes en conflit avec votre garagiste ?

Si vous avez des problèmes dans le cadre de l'achat, de la vente ou de la réparation de votre voiture, vous êtes assisté dans vos démarches grâce à l'option « **Protection Juridique Automobile** ».

• Vous tombez en panne près de chez vous ?

L'option « **Dépannage 0 km** » vous permet d'être dépanné sans franchise kilométrique.

• Le Pack Mobilité classique Allianz :

Si vous avez besoin de vous déplacer alors que votre voiture est immobilisée, vous êtes dépanné même en bas de chez vous et vous profitez d'un véhicule de remplacement⁽⁴⁾ jusqu'à 8 jours en cas de panne, 15 jours si vous avez eu un accident, et 30 jours si votre voiture a été volée !



Les formules C1 et C1+ ne couvrent pas par exemple :

- Le remboursement de la voiture volée ou incendiée, quel que soit son âge.
- Les chocs et les dommages subis par la voiture : suite à un accident responsable, une portière rayée sur un parking, une voiture retrouvée cabossée, ...
- La prise en charge, en cas de panne garantie, des frais de réparation (les pièces et la main d'œuvre).

Pour plus de protection, découvrez les garanties de la formule C2.

(1) En cas d'accident, d'incendie ou de vol, notre garantie s'applique sans franchise kilométrique.

(2) Si vous n'avez pas souscrit l'option Dépannage 0 km ou un Pack Mobilité, en cas de panne à moins de 25 km de chez vous, les frais de dépannage-remorquage restent à votre charge.

(3) Options soumises à conditions.

(4) Véhicule de catégorie équivalente D maximum pour une voiture de tourisme, et jusqu'à 12 m³ pour un véhicule utilitaire.

Assuré en « Intermédiaire »
pour encore plus de sécurité
avec la formule C2.



Vous bénéficiez par exemple de ces protections :

Vous percuetez une voiture et blessez ses occupants

- Vous êtes couvert ! La garantie « **Responsabilité Civile** » prend en charge les dommages que vous causez à autrui.
- Les dégâts de la voiture percutée et les blessures de ses occupants sont remboursés !
- Cette garantie s'applique également si vous renversez un piéton...

Vous tombez en panne à plus de 25 km

Votre voiture est dépannée si elle est immobilisée par exemple pour une crevaison ou une erreur de carburant à plus de 25 km de chez vous⁽¹⁾, grâce à la garantie « **Assistance** ».

Le « + » Allianz : nous ne vous laissons pas tomber !

En cas de panne à moins de 25 km de chez vous, nous organisons, si vous le souhaitez, le dépannage sur place ou le remorquage de votre voiture⁽²⁾.

Vous êtes blessé dans un accident, au volant de votre voiture

Vous êtes indemnisé pour les dommages corporels que vous avez subis grâce à la « **Garantie Conducteur** », que vous soyez responsable de l'accident ou non, et vous pouvez choisir d'être couvert jusqu'à 1 million d'euros.

Une de vos vitres est abîmée (par un gravillon, une branche...)

La garantie « **Bris des glaces** » s'applique et votre vitre est réparée ou remplacée ! Cette garantie couvre aussi le pare-brise, le toit ouvrant...

Votre voiture est volée ou incendiée

Vous êtes couvert grâce à la garantie « **Vol** » qui vous rembourse votre voiture selon la valeur déterminée par l'expert. Vous êtes aussi remboursé si votre voiture subit un incendie.

Et avec les options⁽³⁾ :

• Vous êtes en conflit avec votre garagiste ?

Si vous avez des problèmes dans le cadre de l'achat, de la vente ou de la réparation de votre voiture, vous êtes assisté dans vos démarches grâce à l'option « **Protection Juridique Automobile** ».

• Vous tombez en panne près de chez vous ?

L'option « **Dépannage 0 km** » vous permet d'être dépanné sans franchise kilométrique.

• Le Pack Mobilité classique Allianz :

Si vous avez besoin de vous déplacer alors que votre voiture est immobilisée, vous êtes dépanné même en bas de chez vous et vous profitez d'un véhicule de remplacement⁽⁴⁾ jusqu'à 8 jours en cas de panne, 15 jours si vous avez eu un accident, et 30 jours si votre voiture a été volée !

La formule C2 ne couvre pas par exemple :

- Les chocs et dommages subis par la voiture : suite à un accident responsable, une portière rayée sur un parking, une voiture retrouvée cabossée, ...
- La prise en charge, en cas de panne garantie, des frais de réparation (les pièces et la main d'œuvre).

Pour plus de protection, découvrez les garanties de la formule C3.

(1) En cas d'accident, d'incendie ou de vol, notre garantie s'applique sans franchise kilométrique.

(2) Si vous n'avez pas souscrit l'option Dépannage 0 km ou un Pack Mobilité, en cas de panne à moins de 25 km de chez vous, les frais de dépannage-remorquage restent à votre charge.

(3) Options soumises à conditions.

(4) Véhicule de catégorie équivalente D maximum pour une voiture de tourisme, et jusqu'à 12 m³ pour un véhicule utilitaire.

Assuré en « Tous risques »
quoi qu'il arrive avec
la formule C3.



Vous bénéficiez par exemple de ces protections :

Vous percuetez une voiture et blessez ses occupants

- Vous êtes couvert ! La garantie « **Responsabilité Civile** » prend en charge les dommages que vous causez à autrui.
- Les dégâts de la voiture percutée et les blessures de ses occupants sont remboursés !
- Cette garantie s'applique également si vous renversez un piéton...

Vous tombez en panne à plus de 25 km

Votre voiture est dépannée si elle est immobilisée par exemple pour une crevaison ou une erreur de carburant à plus de 25 km de chez vous⁽¹⁾, grâce à la garantie « **Assistance** ».

Le « + » Allianz : nous ne vous laissons pas tomber !

En cas de panne à moins de 25 km de chez vous, nous organisons, si vous le souhaitez, le dépannage sur place ou le remorquage de votre voiture⁽²⁾.

Vous êtes blessé dans un accident, au volant de votre voiture

Vous êtes indemnisé pour les dommages corporels que vous avez subis grâce à la « **Garantie Conducteur** », que vous soyez responsable de l'accident ou non, et vous pouvez choisir d'être couvert jusqu'à 1 million d'euros.

Une de vos vitres est abîmée (par un gravillon, une branche...)

La garantie « **Bris des glaces** » s'applique et votre vitre est réparée ou remplacée ! Cette garantie couvre aussi le pare-brise, le toit ouvrant...

Votre voiture est volée ou incendiée

Vous êtes couvert grâce à la garantie « **Vol** » qui vous rembourse votre voiture selon la valeur déterminée par l'expert. Vous êtes aussi remboursé si votre voiture subit un incendie.

Votre voiture est abîmée par votre faute

Vous êtes couvert ! La garantie « **Dommages tous accidents** » couvre tous les chocs et les dommages que peut subir votre voiture. Cette garantie s'applique aussi si vous percuetez un arbre, si vous retrouvez votre voiture cabossée ou votre portière rayée...



Et avec les options⁽³⁾ :

• Vous êtes en conflit avec votre garagiste ?

Si vous avez des problèmes dans le cadre de l'achat, de la vente ou de la réparation de votre voiture, vous êtes assisté dans vos démarches grâce à l'option « **Protection Juridique Automobile** ».

• Vous tombez en panne près de chez vous ?

L'option « **Dépannage 0 km** » vous permet d'être dépanné sans franchise kilométrique.

• Vos bagages dans le coffre de toit ont été volés ?

Ils sont remboursés grâce à l'option « **Contenu** » !

• Vous avez ajouté des jantes aluminium à votre voiture ?

L'option « **Equipements** » les couvre en cas de problème.

Encore plus de confort avec les Packs Essentiels Allianz⁽⁴⁾ :



Le Pack Mobilité classique vous dépanne même en bas de chez vous et vous permet de profiter d'un véhicule de remplacement⁽⁵⁾ jusqu'à 8 jours en cas de panne, 15 jours si vous avez eu un accident, et 30 jours si votre voiture a été volée !



Le Pack Mobilité plus vous dépanne même en bas de chez vous et vous permet de profiter d'un véhicule de remplacement⁽⁵⁾ jusqu'à 30 jours quel que soit l'événement garanti (panne, accident, vol) si votre voiture est immobilisée, et le temps des réparations, jusqu'à 7 jours, si elle n'a pas nécessité de remorquage.



Le Pack Valeur plus⁽⁶⁾ couvre votre voiture à sa valeur d'achat pendant ses 2 premières années, et vous apporte ensuite un complément jusqu'à 40 % sur le montant estimé par l'expert. Dans tous les cas, vous êtes assuré de percevoir un minimum de 3 000 € !

Le « + » Allianz pour les voitures propres, hybrides ou 100 % électriques :

Grâce au **Pack Valeur plus 36 mois⁽⁷⁾**, la valeur d'achat de votre voiture est étendue à 3 ans, en plus des avantages du Pack Valeur plus !



Le Pack Réparation⁽⁸⁾ prend en charge, en cas de panne garantie⁽⁹⁾, les frais de réparation, pièces et main d'œuvre.

Pour ne plus payer de franchise, optez pour l'option « Sans Franchise⁽¹⁰⁾ ».

(1) En cas d'accident, d'incendie ou de vol, notre garantie s'applique sans franchise kilométrique.

(2) Si vous n'avez pas souscrit l'option Dépannage 0 km ou un Pack Mobilité, en cas de panne à moins de 25 km de chez vous, les frais de dépannage-remorquage restent à votre charge.

(3) Options soumises à conditions.

(4) Les Packs Essentiels Allianz sont accessibles uniquement avec la formule C3, à l'exception du Pack Mobilité classique qui est accessible dès la formule C1.

(5) Véhicule de catégorie équivalente D maximum pour une voiture de tourisme, et jusqu'à 12 m³ pour un véhicule utilitaire.

(6) Ce pack est accessible aux voitures de moins de 150 000 km.

(7) Le Pack Valeur plus 36 mois s'applique à toutes les voitures propres (de moins de 2 ans bénéficiant d'un bonus écologique),

hybrides électriques (dotées à la fois d'un moteur thermique et d'un moteur électrique) et 100 % électriques.

(8) La voiture devra avoir moins de 7 ans et avoir parcouru moins de 100 000 km à la souscription.

(9) Les pannes concernant les pièces devant faire l'objet d'un remplacement régulier lors de l'entretien de la voiture ne sont pas garanties.

(10) Option accessible uniquement avec la formule C3, sous conditions, et concerne les franchises des garanties Bris des glaces, Vol, Incendie et Dommages tous accidents.

Nos garanties vous ressemblent et ça change tout pour vous

L'assurance auto Allianz s'adapte à vos besoins, qu'ils soient professionnels ou particuliers. Ainsi, vous bénéficiez de garanties spécifiques qui s'ajustent à votre profil conducteur.



Professionnels : ce n'est pas parce que votre véhicule vous lâche que vous devez lâcher votre activité.

Professions libérales, commerçants ou artisans, vous avez les garanties qui répondent à vos besoins, et qui vous aident à préserver votre activité, quoi qu'il arrive.

- Si vous avez perdu des points sur votre permis de conduire, nous organisons pour vous et prenons en charge, un stage volontaire de **récupération de points de permis**⁽¹⁾.
- Nous pouvons garantir les **aménagement professionnels** de votre véhicule jusqu'à **30 000 €**⁽²⁾.
- Vos **marchandises transportées**⁽³⁾ et votre **matériel professionnel** peuvent être couverts jusqu'à **3 000 €**⁽²⁾.



Véhicules familiaux : vous avez besoin de voir grand pour votre voiture, nous avons les idées larges pour vos garanties.

Monospaces, ludospaces, breaks... nos solutions d'assurance vous permettent de rouler l'esprit tranquille.

- Si votre voiture est immobilisée, nous pouvons vous prêter une voiture de même catégorie⁽⁴⁾, un monospace par exemple⁽²⁾.
- Pas besoin de payer plus pour pouvoir assurer votre siège auto, il est automatiquement garanti !
- Tous les membres de votre famille sont couverts, qu'ils voyagent avec vous ou séparément, en voiture, en avion... et même à l'étranger ! En cas de blessure ou de maladie, nous pouvons organiser et prendre en charge votre rapatriement, vous faire une avance de fonds jusqu'à 1 500 € si vous perdez vos papiers, vous envoyer des médicaments introuvables sur place...

(1) Offre soumise à conditions et réservée aux commerçants, artisans, professions libérales, chefs d'entreprise et petites entreprises.

(2) Sous réserve de choisir l'option correspondante.

(3) Pour votre propre compte exclusivement.

(4) Véhicule de catégorie équivalente D maximum pour une voiture de tourisme, et jusqu'à 12 m³ pour un véhicule utilitaire.



Développement durable : votre véhicule ne doit pas vous faire broyer du noir au moindre sinistre.

Véhicules propres⁽¹⁾, hybrides ou 100 % électriques⁽²⁾... nos garanties s'adaptent aux besoins spécifiques de votre voiture.

- Besoin d'un crédit pour financer votre voiture ? Consultez votre interlocuteur Allianz habituel, Intermédiaire en Opérations de Banque, pour étudier ensemble un financement avantageux.
- Votre voiture est détruite ou irréparable ? Nous pouvons la couvrir en valeur d'achat jusqu'à 3 ans⁽³⁾ !

Les « + » Allianz pour les véhicules hybrides et 100 % électriques

- En cas de panne garantie⁽⁴⁾, nous pouvons prendre en charge les frais de réparation, pièces et main d'œuvre de la batterie motrice de votre voiture⁽²⁾.
- Bénéficiez de tarifs préférentiels jusqu'à -30 % pour la location d'une voiture « classique » chez notre partenaire National Citer⁽⁵⁾, pour vos plus longs trajets. Nous vous offrons en plus l'option GPS pour votre voiture louée.



Petits rouleurs : ce n'est pas parce que vous roulez un minimum, que vous n'avez pas droit au maximum.

Vous roulez moins de 9 000 km par an ? L'Assurance Auto Km est faite pour vous !

Nous vous proposons 3 forfaits kilométriques 4 000, 7 000 et 9 000 km qui vous font économiser jusqu'à **25 %**⁽⁶⁾ sur votre tarif auto, tout en profitant des mêmes garanties et services qu'en kilométrage illimité.

Vous ne consommez pas tout votre forfait ?

Les kilomètres non roulés de votre forfait 7 000 ou 9 000 km ne sont pas perdus, vous pouvez constituer une Réserve Kilométrique⁽⁷⁾ qui peut atteindre 5 000 km, et les dépenser en cas de besoin.

(1) Il s'agit de toutes les voitures de moins de 2 ans bénéficiant d'un bonus écologique.

(2) Il s'agit de toutes les voitures hybrides électriques (dotées à la fois d'un moteur thermique et d'un moteur électrique) ou 100 % électriques.

(3) Sous réserve de choisir l'option correspondante.

(4) Les pannes concernant les pièces devant faire l'objet d'un remplacement régulier lors de l'entretien de la voiture ne sont pas garanties.

(5) Valable pour les locations en France Métropolitaine et sous réserve d'adhérer au programme de fidélité Clients Fid'Allianz.

(6) Réduction par rapport au tarif déplacements privés et professionnels. Montant évalué avec le forfait 4 000 km ; la réduction constatée sur un profil représentatif est de 15 %.

(7) La réserve des kilomètres non consommés s'applique aux forfaits kilométriques 7 000 et 9 000 km avec compteur. La gestion du suivi kilométrique est réalisée en partenariat avec SOFCA.

Bénéficiez de tarifs réduits !

A la fois automobiliste et motard ?

Profitez d'une réduction allant jusqu'à **60 %**⁽¹⁾ sur votre cotisation d'assurance moto si votre voiture est aussi assurée chez nous ! Bénéficiez également de la reprise de votre bonus auto, même si votre voiture est assurée ailleurs !

Vous possédez deux voitures ?

Découvrez notre offre **Double Auto !** Assurez la deuxième voiture au kilomètre et profitez d'une réduction allant jusqu'à **25 %**⁽²⁾.

Vous et votre conjoint ne prêtez presque jamais votre voiture ?

Si vous seul et la personne avec qui vous habitez conduisez votre voiture, choisissez la « **conduite couple** » et bénéficiez d'une réduction supplémentaire sur votre tarif auto.



Fid'Allianz : votre fidélité, notre reconnaissance.

Grâce au programme de fidélité Fid'Allianz, accédez à des avantages exclusifs, dès votre premier contrat.

Bénéficiez d'avantages liés à vos contrats et de services qui facilitent votre quotidien.

Pour en savoir plus ou adhérer gratuitement au programme Fid'Allianz, contactez votre interlocuteur Allianz⁽³⁾ ou rendez-vous sur www.allianz.fr

⁽¹⁾ Réduction sur votre cotisation moto si vous assurez également votre auto chez Allianz. La réduction constatée chez un profil représentatif est de 40 %.

⁽²⁾ Offre valable sur le deuxième véhicule assuré par un contrat Assurance Auto Km forfait 7 000 ou 9 000 km. Réduction calculée par rapport au tarif déplacements privés et professionnels. Montant évalué avec le forfait 7 000 km ; la réduction constatée sur un profil représentatif est de 15 %.

Offres soumises à conditions.

⁽³⁾ Interlocuteur du réseau Agent Général Allianz.

Avec Mon assistance mobile, simplifiez-vous les tracas quotidiens

Mon assistance mobile, application à installer sur son smartphone (après enregistrement sur le site www.allianz.fr dans l'Espace Client), comprend des services pour tous :

- pour contacter votre Agent Général Allianz,
- pour trouver le parking, la station service, le commissariat ou la pharmacie les plus proches,
- **pour accéder aux numéros d'urgences.**

Ainsi que des services spécifiques si vous avez assuré votre voiture chez Allianz :

- pour être rapatrié ou assisté médicalement, quel que soit votre mode de transport et ce, partout dans le monde,
- pour que votre véhicule soit dépanné ou remorqué en cas de panne ou d'accident,
- pour faire réparer après sinistre votre véhicule accidenté ou un bris des glaces dans le garage partenaire Allianz le plus proche.

Enfin, sur l'iPhone, une fonction géolocalisation est proposée pour ceux qui le souhaitent, plus besoin de saisir l'adresse où l'on se trouve, le message de demande d'assistance arrive directement chez Mondial Assistance qui rappelle en moins de 5 minutes ! Le dépannage peut alors être enclenché sans perte de temps.



Espace Client allianz.fr à utiliser sans modération !

En cas de sinistre, vous êtes accompagné avec :

- la déclaration de votre sinistre en ligne
- la consultation de l'état d'avancement de votre dossier⁽¹⁾
- les conseils « Que faire en cas de sinistre ? » tels que les démarches à accomplir, les justificatifs à préparer et les délais à respecter
- la recherche des garages partenaires proches de chez vous

Vous consultez en ligne :

- vos contrats
- le montant de votre réserve kilométrique si votre voiture est assurée au kilomètre

Si vous n'êtes pas encore abonné, inscrivez-vous sur le site www.allianz.fr et laissez-vous guider !

⁽¹⁾ Soumis à conditions.

L'assurance auto Allianz : sûr d'être assuré comme vous voulez

Garanties	C Eco	C1	C1 +	C2	C3	Vos choix
Responsabilité Civile	✓	✓	✓	✓	✓	
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓	✓	✓	
Assistance Essentielle	✓					
Assistance		✓	✓	✓	✓	
Garantie Conducteur	✓	✓	✓	✓	✓	
Bris des glaces			✓	✓	✓	
Catastrophes Naturelles et Technologiques/Attentats			✓	✓	✓	
Vol/Incendie				✓	✓	
Dommages tous accidents					✓	

Packs Essentiels Allianz	C Eco	C1	C1 +	C2	C3	Vos choix
Pack Mobilité classique Allianz		✓	✓	✓	✓	
Pack Mobilité plus Allianz					✓	
Pack Valeur plus 24/36 mois Allianz					✓	
Pack Réparation Allianz					✓	

Options	C Eco	C1	C1 +	C2	C3	Vos choix
Protection Juridique Automobile	✓	✓	✓	✓	✓	
Dépannage 0 km		✓	✓	✓	✓	
Contenu					✓	
Equipements					✓	

Option / Pack Essentiel

L'ensemble des garanties et services présentés dans ce document s'exerce selon les clauses et conditions du contrat L'assurance auto Allianz.